

Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 8 mars 2015

Conditions Canton	Electeurs autorisés A: Nombre		Participation des électeurs autorisés Nombre de votes et pourcentage		Proportion des votes électroniques (C)... pourcentage		
	Suisses de l'intérieur	Suisses de l'étranger	B: Tous les canaux		C: Canal électronique	...par rapport aux électeurs autorisés (A)	...par rapport aux votes effectifs (B)
Berne		14075	-- ¹	-- ¹	2590	18.40	-- ¹
Zurich		22490	6661	29.62	3683	16.38	55.29
Glaris		549	-- ¹	-- ¹	92	16.76	-- ¹
Lucerne		4112	1394	33.90	784	19.07	56.24
Fribourg		4687	1544	32.94	817	17.43	52.91
Soleure		2711	-- ¹	-- ¹	490	18.07	-- ¹
Bâle-Ville		7408	1942	26.21	1084	14.63	55.82
Schaffhausen		1090	-- ¹	-- ¹	275	25.23	-- ¹
St.Gall		5950	2208	37.11	1366	22.96	61.87
Grisons		3145	-- ¹	-- ¹	581	18.47	-- ¹
Argovie		8056	2330	28.92	1552	19.27	66.61
Thurgovie		2770	976	35.23	635	22.92	65.06
Neuchâtel	23427	500	-- ¹	-- ¹	5132	21.45	-- ¹
Genève	71976	21681	43540	46.49	9594	10.24	22.03
Total	95403	99224	-- ¹	-- ¹	28675	14.73	-- ¹

Exemple de lecture : Dans le canton de Lucerne, 4 112 Suisses de l'étranger étaient autorisés à utiliser le canal de vote électronique. 1 394 d'entre eux ont pris part au scrutin. Cela signifie un taux de participation des Suisses de l'étranger de 33.90 %. 784 des 1 394 votants suisses de l'étranger ont opté pour le canal de vote électronique. Cela signifie un taux d'utilisation du canal de vote électronique de 56.24 %. 19.07 % des 4 112 Suisses de l'étranger ont voté électroniquement dans le canton de Lucerne. Les cantons de Berne, Glaris Soleure, Schaffhouse, Grisons et Neuchâtel communiquent que ce chiffre.